

Hautes Terres Communauté

Le 23 juillet 2025

Envoyé en préfecture le 23/07/2025 Recu en préfecture le 23/07/2025

Publié le 23/07/2025



ID: 015-200066637-20250723-2025_DPRSDT_219-AR

DECISION PRESIDENT N°2025-DPRSDT-219

2.3 - Droit de préemption urbain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Décision expresse de refus d'exercer le droit de préemption urbain – DIA.015.025.25.0002 – Albepierre-Bredons

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté et notamment sa compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 211-1 à L. 211-7 et R. 213-4 à D. 213-13-4 ;

Vu la délibération n°2021CC-191 du Conseil communautaire en date du 04 octobre 2021 portant exercice du droit de préemption urbain ;

Vu la délibération n°2024-CC-132 du Conseil communautaire en date du 04 juillet 2024 portant approbation de la modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme d'Albepierre-Bredons ;

Vu la délibération n°2021CC-190 du Conseil communautaire en date du 04 octobre 2021 portant institution du droit de préemption urbain sur les communes de Murat, Albepierre-Bredons et Lavigerie ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 22 juillet 2025 ;

DECIDE

Article 1 : De refuser d'exercer le droit de préemption urbain sur le bien désigné ci-dessous :



Hautes Terres Communauté

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le



Le 23 juillet 2025 ID: 015-200066637-20250723-2025_DPRSDT_219-AR DECISION PRESIDENT N°2025-DPRSDT-219

2.3 - Droit de préemption urbain

Date de dépôt au guichet (mairie)	17/07/2025		
Numéro d'enregistrement	DIA.015.025.25.0003		
Propriétaires du bien (vendeurs)			
Description du	bien		
Adresse précise du bien	Le Bourg		
	15300 Albepierre-Bredons		
Références cadastrales	Section et N°	Superficie	
	B1214	104	m²
	B100	1515	m²
			m²
	Superficie	1619	m²
Zonage du PLU	totale	<u> </u>	et N
Immeuble	Bâti sur terrain propre		
Nature des droits cédés	Dati sui terrain propre		
Usage	Agricole		
	un bâtiment anciennement à usage de		
	grange		
	40 000 €		
Prix			
Prix / m² de terrain	24,71 /m²		
Acquéraura			
Acquéreurs Signature de la DIA		47/07/	2025
Signature de la DIA	17/07/2025		
Notaire ou autre mandataire	OFFICE NOTARIAL GMT		

Article 2 : La présente décision ne vaut que dans la limite des renseignements contenus dans la déclaration d'intention d'aliéner;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le Président.

Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.